

# Informations

## MUTUELLE JUST



**Permanences sur rendez-vous en mairie de FISMES**

Pour tout savoir sur cette mutuelle dédiée, des permanences seront mises en place à la rentrée de septembre en mairie de Fismes le 3ème mercredi de chaque mois (sauf jours fériés), soit les dates suivantes : **26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai et 25 juin 2025, afin d'informer les habitants sur leurs droits et possibilités de souscription.**

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous: 0 809 546 000 ou sur [www.just.fr](http://www.just.fr) ou à l'agence de Reims, 21 rue Gambetta (en face le conservatoire – parking souterrain gratuit 1 heure).



## MAISON FRANCE SERVICES

La maison France Services est basée à Jonchery sur Vesle - rue du marché (bureau mutualisé avec La Poste). Uniquement sur rendez vous au 03.26.08.36.44.

Vous pouvez bénéficier d'une aide auprès de personnels compétents et habilités pour vous accompagner dans vos démarches administratives, notamment la déclaration de vos biens immobiliers accessible uniquement par internet.

Cette structure vous permettra également d'accéder aux principaux organismes de services publics (Finances Publiques, assurance maladie, Allocations familiales, assurance retraite, MSA, pôle emploi, agence nationale des titres sécurisés (préparation des dossiers de carte nationale d'identité, passeport, carte grise ...), point justice.



## MAELIS :

Pas le temps d'aller au tableau d'affichage sur la place de la mairie? Nous avons la solution: Une application de panneau d'affichage électronique est disponible pour la commune de Baslieux-lès-Fismes via l'application « Maelis ». N'hésitez pas à la télécharger le plus rapidement possible et vous serez averti des différentes informations concernant Baslieux-lès-Fismes.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### SITE INTERNET

Ce dispositif d'information concernant la commune de Baslieux-lès-Fismes est accessible à tous depuis janvier 2021. Vous pouvez y retrouver les comptes rendus des réunions de Conseil, les arrêtés permanents du Maire et diverses informations.

### UNE ADMINISTRATION DÉMATÉRIALISÉE

La commune a mis en place plusieurs dispositifs afin de pouvoir faciliter les démarches administratives que vous pouvez effectuer via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) papier citoyenneté. Vous pourrez vous inscrire sur la liste électorale, faire le recensement citoyen de votre enfant ayant atteint l'âge de 16 ans, faire une demande d'acte d'état civil (naissance, mariage ...).

### INFORMATION PAROISSIALE

Tableau d'affichage à l'entrée du cimetière.

### DERATISATION :

Une nouvelle campagne a eu lieu en décembre 2024. Il vous est possible de récupérer des produits à la mairie.

### NIDS HYMÉNOPTÈRES (Frelons asiatiques) :

Nous vous informons que les pompiers (CUGR) ne se déplacent uniquement que lorsque le nid de frelons se situe sur le domaine public. De ce fait, le Grand Reims a mis en place une aide financière de 80 € pour les particuliers. Pour ce faire, il faut contacter une entreprise, payer la facture et déposer le dossier au Grand Reims pour prise en charge d'une partie de la facture.

**ETAT CIVIL :** 1 mariage, 2 parrainages civils, 1 naissance hors commune, 1 décès.

### NOUVEAUX HORAIRES MAIRIE :

Permanences Elus :

- lundi de 18h00 à 19h00

Permanences secrétariat :

- Mercredi de 14h00 à 16h00

Pour toute urgence, veuillez contacter le Maire ou un adjoint.

Les demandes moins urgentes peuvent être faites par mail à l'adresse suivante : [mairiebaslieuxlesfismes@wanadoo.fr](mailto:mairiebaslieuxlesfismes@wanadoo.fr)

# Baslieux lès Fismes

Janvier 2025 - n° 10



Janvier 2025

Toute l'équipe municipale vous souhaite ses meilleurs voeux !

 ZOOM SUR...  
Les travaux



 ZOOM SUR...  
Nos manifestations



 ZOOM SUR...  
La mutuelle JUST

 **JUST** MUTUELLE

# *A la Une*

## Chers Baillotins, Baillotines,

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2025. Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2025, la commune a une nouvelle secrétaire. Les personnes présentes au goûter de Noël ont pu faire sa connaissance. Je vous précise qu'elle est nouvelle dans la fonction, et je fais donc appel à votre indulgence. Je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour leur implication et leur aide au sein de la commune. Il est important de rappeler que nous formons une équipe et qu'ensemble, nous faisons vivre notre commune.

L'année 2024 a demandé beaucoup d'efforts de votre part en raison des travaux, et je vous remercie pour votre patience. Je constate qu'en général, tout le monde est satisfait des travaux réalisés dans la rue de Lorraine. Je vous informe qu'il est prévu de poursuivre ces travaux dans cette même rue cette année. Nous attendons une réponse du département concernant la prise en charge de ces travaux en 2025. Si ces travaux sont validés, nous organiserons une réunion publique afin de vous indiquer les conditions de circulation pendant les périodes de travaux. Le conseil municipal et moi-même avons décidé d'embellir la commune en achetant du mobilier urbain. En effet, le stationnement dans la nouvelle partie de la rue de lorraine n'étant pas toujours respecté, il est prévu d'acheter des bacs

à fleurs de chaque côté des places de stationnement afin de bloquer les mauvais stationnements.

Vous êtes nombreux à m'interpeller sur les mauvais comportements des automobilistes. En collaboration avec les membres du Conseil municipal, vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin un encart rappelant quelques règles de base. Si chacun fait un effort, cela améliorera la qualité de vie de tous. Quelques règles d'usage pour la sécurité de tous !

Le Maire

## DATES A RETENIR

## **Cérémonie du 8 mai : à 11h00 place de la mairie**

## MANIFESTATIONS :

Nous remercions tous les participants aux différentes manifestations qui ont eu lieu entre septembre et décembre 2024.



Un peu d'humour pour parler des choses qui fâchent !

Petit rappel du code la route pour tous les automobilistes qui s'imaginent au volant d'une formule 1. Vous allez voir, le code de la route n'est pas trop compliqué... on y va ? GO  Oups pardon ....GO 

Dans la majorité des cas c'est comme le port-salut .... C'est écrit dessus !



**30 :** Si le panneau est entouré de rouge cela signifie que c'est interdit. Mais je vous vois venir, n'allez pas penser qu'il est interdit de rouler à moins de 30 km/h, que nenni ! C'est l'inverse, vous ne devez pas dépasser les 30 km/h.



**Cédez le passage:** Quelques synonymes de « céder »: octroyer, laisser, abandonner... C'est plus clair maintenant ?! Les autres véhicules sont prioritaires ! Donc, vous vous arrêtez en leur présence, même s'ils tournent et que vous vous retrouvez sur leur droite à ce moment-là ! En présence d'autres véhicules le cédez le passage équivaut à un Stop. ( cf explication du dessus)



Là ça se corse, cette fois pas d'indice, pfff abusé, on vous l'accorde ... Comment faire ?!?!  Aller, on vous aide: Je viens dans le sens de la flèche blanche, je passe, je suis prioritaire ( sauf si une voiture est déjà clairement engagée... évidemment). Je viens dans le sens de la flèche rouge... que pourrait bien vouloir dire « rouge » dans le code la route ??? Et bien que je ne passe pas ! je ne suis pas prioritaire, je ne m'engage pas et laisse le véhicule qui arrive en face moi, passer. Je lui fais un p'tit coucou et un sourire et tout le monde passe une bonne journée ;-)



Bonne route à tous !

# Actualités

## TRAVAUX PRÉVUS EN 2025 :

### COMMUNE :

#### Rue de Lorraine et place de la mairie :

Nous attendons une réponse du conseil départemental de la Marne, concernant la prise en charge des travaux de requalification de la rue de Lorraine partie route de départementale (de la rue de Vigneux à la place de la mairie). Si le département retient le dossier de la commune, les travaux débuteront en mars 2025 par l'enfouissement des réseaux, les travaux de voirie s'effectueront comme l'an passé, en juillet et août 2025 pour la voirie et la finalisation des trottoirs et place de la mairie en septembre/octobre 2025.

La place de la mairie sera également refaite avec la mise en place d'un container enterré pour les verres, la mise en conformité pour l'accès aux personnes à mobilités réduites (stationnement...).

La Communauté Urbaine du Grand Reims a déjà prévu de financer ces travaux à hauteur de 56 285 €. Nous devons déposer un dossier au titre de la DETR et auprès de la Région.

#### Dossier de demande de subvention :

##### - vidéo protection :

La vidéoprotection est opérationnelle. Ce nouveau dispositif a été financé à hauteur de 80 % de subvention. Il a été mis en place pour la sécurité de tous. Les caméras peuvent servir à la verbalisation.

##### -Main courante ruelle de la mairie à l'église

L'entreprise interviendra en début d'année pour la mise en place de la main courante ruelle de la mairie.

##### -Travaux cimetière :

Pour les sépultures présentes dans la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, je vous informe que celle-ci touche à sa fin. Il est donc important que les personnes ayant fait l'entretien ou la restauration d'une sépulture familiale, de bien vouloir se présenter en mairie afin de les enlever de la procédure de reprise. La fin de procédure débutera en février 2025.

##### -Location de parcelle :

La commune a fait le choix de louer une des deux parcelles de l'ancien terrain de foot et souhaite l'acquérir suivant les travaux de voirie.

##### Acquisition de parcelle :

La commune a acquis un lot de deux parcelles. Une parcelle est destinée pour la mise en place d'un système de filtration sur le réseau d'eau de la commune.

#### - Achat de mobilier urbain :

Je vous informe que la région a mis en place un nouveau dispositif d'aide financière pour les petites communes sur des achats non pris en charge par d'autres subventions. De ce fait, le conseil municipal a décidé de déposer un dossier concernant l'achat d'une nouvelle table de ping-pong, de nouvelles poubelles et de jardinières.

## COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS (CUGR) 2024:

#### Nids de poule :

Une entreprise mandatée par la CUGR est intervenue pour refaire une partie de la route de Courlandon (sortie de Courlandon vers Baslieux les Fismes) en même temps que le problème d'infiltration des eaux de pluies rue de la vigne du Maire. La chaussée se dégrade sur le bas côté, une fiche navette a été faite auprès de la CUGR.

#### Enfouissement des réseaux et aménagement rue de Lorraine (partie CUGR) :

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'une partie de la rue de Lorraine ont été réalisés. Je vous informe que ces travaux ont été financés par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour un montant total de 373 600 €. J'en profite pour vous rappeler que les trottoirs servent pour les piétons et pas pour le stationnement des véhicules. En effet, lorsqu'un véhicule est stationné sur le trottoir, les piétons sont obligés de le contourner en marchant sur la route, ce qui génère une insécurité.

